



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de La Châtre
Affaire suivie par : Delphine ALAPETITE
Mel : delphine.alapetite@indre.gouv.fr
Tél : 02 54 29 51 82

Compte rendu de la commission de suivi de site de la carrière d'argile et du casier de stockage d'amiante SEG sur le territoire de la commune de Gournay

Le 28 juin 2023, Madame Christelle Fuché, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre a présidé, à la mairie de Gournay, la commission de suivi de site de la carrière d'argile et du casier de stockage d'amiante de la Société d'Exploitation de Gournay (S.E.G.), situé sur le territoire de la commune de Gournay.

Madame Fuché a rappelé l'ordre du jour de la commission de suivi :

- Présentation du bilan d'activité 2022 (par l'exploitant) ;
- Observations du service de l'inspection des installations classées (DREAL),
- Questions diverses.

1 – PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2022

Réglementation :

- Arrêté préfectoral du 12 janvier 2004 ;
- Arrêté préfectoral modificatif du 13 décembre 2013 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire du 9 avril 2018 ;
- Arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 autorisant la prolongation de la durée d'exploitation de la carrière d'argile et la création d'un casier de stockage d'amiante lié à des matériaux de construction sur le territoire de la commune de Gournay par la SEG ;
- Arrêté préfectoral du 10 décembre 2021 créant la commission de suivi de site.

Bilan :

- Quantité extraite : 10 384,12 tonnes ;
- Quantité d'inertes reçus : 3 730,32 tonnes ;
- Quantité d'amiante lié reçus : 701,6 tonnes ;
- fin des travaux d'aménagement du casier amiante au premier semestre 2022.

> Surveillance environnementale

- Eaux de ruissellement :

* analyses des eaux de ruissellement du casier amiante : Résultats conformes sauf pour les MES pour le 3ème trimestre expliquée par la nature argileuse du sol.

* analyses des eaux de ruissellement déchets inertes : Résultats conformes.

- **Eaux souterraines :**

Les analyses ne montrent pas d'anomalie sauf pour les MES sur un piézomètre dont la mesure est élevée au 1^{er} semestre. Cette mesure peut être expliquée par le fait que ce piézomètre venait d'être foré et que lors de sa création de l'argile a pu se mélanger à l'eau. Une nette diminution a été constatée pour le second semestre.

- **Bruit :** Tous les points sont conformes sauf pour le point n°3 pour lequel l'émergence calculée est de 11dB contre 6 dB admissibles. Aucune plainte pour le bruit n'a été enregistrée.

2 – OBSERVATIONS DU SERVICE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Monsieur Dubois, technicien supérieur en chef du développement durable de la DREAL, expose aux membres de la commission les actions de la DREAL sur 2022.

Une visite d'inspection s'est déroulée le 28 juin 2022 :

Cette inspection s'est inscrite dans le cadre de l'instruction relative à la création d'un casier de stockage de déchets concernant de l'amiante lié.

Instruction :

- dossier de réception du casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante lié sur le site de la carrière :
 - par courrier en date du 22 mars 2021, l'exploitant a transmis le dossier technique relatif à la création du casier de stockage de déchets contenant de l'amiante lié ;
 - par courrier du 1^{er} juin 2022, l'exploitant a fait part de son souhait de mettre en service l'exploitation du casier le 1^{er} juillet 2022 ;
 - par courriers électroniques du 24 et 27 juin 2022, l'exploitant a transmis les éléments attestant de la conformité des travaux ;
 - le 28 juin 2022, une visite du site a été réalisée par l'inspection des installations classées qui a constaté l'absence de déchets dans le casier et la conformité des aménagements du casier ;
 - par courrier préfectoral de prise d'acte du 30 juin, la mise en service du casier a été confirmée au 1^{er} juillet 2022.

3 – QUESTIONS DIVERSES :

Le 1^{er} dépôt d'amiante a eu lieu en juillet 2022.
Sur l'année 2022, il n'y a aucune question.

La sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre



Christelle FUCHÉ

Compte-rendu de la commission de suivi de site
du centre d'enfouissement technique
de la Société d'Exploitation de Gournay (SEG)
situé sur le territoire de la commune de Gournay

* * *

28 juin 2023

MEMBRES PRESENTS :

- Mme Christelle Fuché, sous-préfète d'Issoudun et de La Châtre ;
- M. Philippe Bazin, maire de Gournay ;
- M. Bernard Gourier, représentant la commune de Buxières d'Aillac
- M. Gilles Bernardeau, directeur de la S.E.G ;
- M. Quentin Aupart, responsable qualité de la S.E.G ;
- M. Bernard Desserprix, chef de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre de la DREAL ;
- M. Thierry Dubois, technicien supérieur en chef du développement durable représentant l'unité territoriale de la DREAL ;
- M.Olivier Prot, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Dominique VIARD d'Indre Nature ;
- Mme Delphine Alapetite, sous-préfecture de la Châtre.

